

MAIRIE de
SAINT-JEAN-SAVERNE
57 Grand Rue - 67700



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2025

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 14

Nombre de suffrages
exprimés : 14

L'an deux-mil vingt-cinq le mardi 1^{ER} avril, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean GOETZ, Maire ; à la suite de la convocation adressée le 27 mars 2025.

Etaient présents : Mme Angèle BERNERT, Mme Anne MARTIN, Adjointes au Maire ;

Mme Bernadette KUGEL, Mme Hélène TERTRAIN, Mme Nadège LUTZ, Mme Sabrina MAURER, M. Pascal COMTE, M. Laurent FREY, M. Benoît GERBER, M. Joseph GROSS, M. Jean-Michel LORENTZ, M. Christophe JOSEPH, M. Charles SOLLER, conseillers municipaux.

Ordre du jour

- 2025-10 Désignation des secrétaires de séance
- 2025-11 Adoption du procès-verbal du 4 mars 2025
- 2025-12 Programmes ONF 2025
- 2025-13 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- 2025-14 Budget primitif 2025
- 2025-15 Participation financière aux manifestations communes avec la commune d'Eckartswiller
- 2025-16 Admission en non-valeur sur créances irrécouvrables
- 2025-17 Création d'un poste de rédacteur territorial pour accroissement temporaire d'activité
- 2025-18 Création de deux postes pour accroissement saisonnier d'activité
- 2025-19 Droit de préemption urbain
- 2025-20 Divers et communication

2025-10 Désignation des secrétaires de séance

Mme Angèle BERNERT et Mme Hélène TERTRAIN, conseillères municipales en exercice, ont été désignées, à l'unanimité, secrétaires de la présente séance.

2025-11 Adoption du procès-verbal du 4 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 4 mars 2025 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance. Il est adopté à l'unanimité par les membres présents, dans la forme et la rédaction proposées.

2025-12 Programmes ONF 2025

2025-12-01 Forêt communale : programmes de travaux 2025

Après examen des différents documents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, approuve le programme des travaux d'exploitation pour l'exercice 2025, tel qu'il figure en annexe 2025-12-01/1.

2025-12-02 Forêt indivise : programmes de travaux 2025

Travaux d'exploitation

Après examen des différents documents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, approuve le programme des travaux d'exploitation état prévisionnel des coupes en forêt indivise pour l'exercice 2025, présenté par l'ONF, tel qu'il figure en annexes 2025-12-02/1.

Travaux patrimoniaux

Après examen des différents documents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, approuve les programmes des travaux patrimoniaux, tels qu'ils figurent en annexes 2025-12-02/2 au présent procès-verbal.

2025-13 Vote des taux de la fiscalité directe locale 2025

Sur proposition de M. le Maire et considérant les recettes nécessaires à l'équilibre du budget primitif de l'exercice 2025, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de maintenir, en 2025, les taux d'imposition comme suit :

Taxe Foncier bâti	27,13 %
Taxe Foncier non bâti	61,13 %

M. Joseph CHRISTOPHE, conseiller municipal, s'interroge sur la possibilité de faire évoluer l'imposition pour les logements vacants.

2025-14 Budget primitif 2025

Après examen et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif communal pour l'exercice 2025, dont la balance s'établit comme suit :

	<u>DEPENSES €</u>	<u>RECETTES €</u>
Section de Fonctionnement	810 802,36€	810 802,36€
Section d'Investissement	385 005,91€	385 005,91€

2025-15 Participation financière aux manifestations communes avec la commune d'Eckartswiller

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le décompte relatif aux frais engagés par les communes d'Eckartswiller et de Saint-Jean-Saverne pour l'organisation commune de la fête des aînés, faisant apparaître un reste à charge pour la commune de Saint-Jean-Saverne au profit de la commune d'Eckartswiller d'un montant de 2 622,66 €.

La dépense sera imputée au compte 62878 du budget primitif 2025.

2025-16 Admission en non-valeur sur créances irrécouvrables

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 14 mars 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

<u>Exercice</u>	<u>N° titre</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant</u>
2020	T-125	Loyer & charges	109
2021	T-3	Loyer & charges	110
2021	T-27	Loyer & charges	110
2021	T-20	Loyer & charges	110
2021	T-82	Loyer & charges	177,88

2020	T-73	Loyer & charges	488,59
2020	T-9	Loyer & charges	225,63
2020	T-8	Loyer & charges	165,39
2020	T-64	Loyer & charges	500,74
2020	T-65	Loyer & charges	500,74
2020	T-38	Loyer & charges	500,74
2020	T-39	Loyer & charges	500,74
2020	T-37	Loyer & charges	500,74
2020	T-125	Loyer & charges	589,74
2020	T-127	Loyer & charges	499,74
2020	T-126	Loyer & charges	500,74
2020	T-66	Loyer & charges	499,74
2021	T-7	Loyer & charges	500,74
2021	T-20	Loyer & charges	590,74
2021	T-3	Loyer & charges	590,74
2021	T-27	Loyer & charges	591,92
2021	T-37	Loyer & charges	501,92
2021	T-60	Loyer & charges	591,92

- DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 9 458,13 euros.
- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

2025-17 Création d'un poste de rédacteur territorial

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'agent administratif polyvalent à temps complet en qualité de contractuel, pour une période de 6 mois à compter du 14 avril 2025, soit jusqu'au 13 octobre 2025.

Les attributions consisteront à l'accueil téléphonique et physique au secrétariat, le renseignement de la population, le suivi des projets et des activités de la municipalité, l'élaboration des actes administratifs, la préparation des actes budgétaires et comptables, la gestion et l'affichage d'informations, la gestion du personnel, le secrétariat du conseil municipal.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e. La rémunération se fera sur la base du 6^{ème} échelon du grade de rédacteur IB431 – IM386.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique pour faire face à un : Accroissement temporaire d'activité.

2025-18 Création de deux postes pour accroissement saisonnier d'activité

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir des tâches de désherbage et entretien des espaces verts. Ces tâches ne peuvent être réalisées par le seul agent permanent de la collectivité.

Il propose au conseil municipal de créer deux postes, dans les conditions suivantes :

- Création d'un emploi d'agent d'entretien des espaces verts en qualité de contractuel, à temps complet pour une durée de 4 semaines du 7 juillet au 3 août 2025, rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial l'indice brut 367 indice majoré 366.
- Création d'un emploi d'agent d'entretien des espaces verts en qualité de contractuel, à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est de 20/35ème pour une durée de 4 semaines du 4 au 31 août 2025, rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial l'indice brut 367 indice majoré 366.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, la création de deux postes dans les conditions exposées par M. le Maire. Les contrats d'engagement seront établis sur les bases de l'application de l'article L332-23 2° du code général de la fonction publique pour faire face à un : Accroissement saisonnier d'activité :

2025-19 Droit de préemption urbain

Décision de désistement de la commune du droit de préemption, prise par le Maire, par délégation du Président de la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

DATE DE RECEPTION	N°ENREGISTREMENT	SECTION	N° PARCELLE	LIEU-DIT	SUPERFICIE
18/03/2025	02-2025	3	89	13 RUE DE LA FORET	00ha 04a 90ca

2025-20 Divers et communication

2025-20-01 Projet « SAS Licorne Energies » : création d'une installation de méthanisation à Saverne

Mme Angèle BERNERT, adjointe au Maire expose :

Le projet « Licorne Energies » porté par un collectif de 13 agriculteurs du secteur et par le bureau d'ingénierie Opale, prévoit la création d'une installation de méthanisation à Saverne, le long de la RD41 près du site de l'ancienne décharge publique.

Une consultation publique est en cours, pour permettre à chaque citoyen de s'exprimer sur ce projet.

Ce projet sera soumis à une délibération du Conseil Municipal lors d'une séance ultérieure, car le digestat sera épandu sur certaines parcelles communales, exploitées par les agriculteurs.

Délibération certifiée exécutoire,

Compte tenu de sa transmission à la Préfecture de la Région Grand Est et de sa publication.

Le Maire,
Jean GOETZ



Les secrétaires de séance,

Mme Angèle BERNERT

Mme Hélène TERTRAIN